

Séance du 11 décembre 2023

L'an DEUX MIL VINGT TROIS le 11 décembre à 19H00 dans la salle de réunion du Conseil municipal.

Date de convocation 04/12/2023

Conseil municipal :

DOUAY Martine Maire	Conseillers	
COULOMBEL Joël Adjoint au Maire		
TRANEL Michel Adjoint au Maire	En exercice	14
TOUSSART Catherine Adjointe au Maire	Quorum	08
GREBOVAL Alain Adjoint au Maire	Présents	13
AUGER Isabelle	Procuration	01
DELAMARRE Marie-Claude	Votants	14
GAUDRY Myriam		
GEST Cyril excusé pouvoir à J. COULOMBEL		
LECONTE Jimmy		
LEVASSEUR Michel		
LEVASSEUR Yannick		
PRESTOT Dominique		
ROBILLARD Laurence		

Secrétaire : **GREBOVAL Alain**

Ordre du jour :

- Contrats d'assurance de la commune
- Compte rendu des commissions communales
- Institution d'une régie de recettes
- Prime pouvoir d'achat
- Décision modificative pour reversement de la dotation « filet de sécurité »
- Questions diverses

###

- Contrats d'assurance de la commune

Assurance Statutaire :

Mme le Maire présente 3 propositions reçues pour l'assurance statutaire de la commune, avec des conditions identiques et une franchise de 10 jours, comme le contrat que GROUPAMA a résilié au 31 décembre prochain : SMACL, AXA et le centre de Gestion.

Sur proposition de Mme DOUAY, le Conseil municipal approuve la proposition de la SMACL.

Assurance véhicules, biens immobiliers et responsabilité civile :

Mme le Maire présente les 2 propositions reçues, avec des conditions identiques : AXA et MMA.

Après délibération, le Conseil municipal approuve la proposition de AXA agence RENAUT de Criel sur Mer.

- Compte rendu des commissions communales

M. COULOMBEL fait un point sur les travaux en cours :

Le rebouchage des tranchées réalisées pour le passage de la fibre a eu lieu dans des conditions qui auraient pu être dangereuses car les chaussées ont été creusées sans aucun signallement de danger. L'entreprise et la CCVS ont été informées aussitôt le problème constaté, et l'entreprise a réagi à minima.

Rue de Mont Plaisir : Le Conseil municipal est très mécontent du résultat. Les intempéries sont pour beaucoup dans le mauvais état de la chaussée qui vient d'être achevée. Techniquement si l'abondance de cailloux peut se comprendre, les nids de poules par contre ne s'expliquent pas. Mme le Maire convoquera l'entreprise pour savoir quelles sont leurs propositions pour remédier à l'état de la voirie.

En attendant le Conseil décide de ne pas payer ces travaux, excepté pour la partie aménageant l'écoulement des eaux de pluies.

Carrefour des rues du Seigneur de Torcy et Chemin de Eu : Les travaux sont reportés à 2024 en raison des intempéries actuelles.

Réparation de l'éclairage du stade : M. COULOMBEL informe le Conseil que l'entreprise FORLUMEN ne peut pas intervenir en ce moment car il y a risque d'abimer la pelouse en raison des fortes pluies. FORLUMEN a reçu les pièces à changer et interviendra dès que le terrain sera praticable pour ses engins.

Commission environnement : M. TRANEL explique les travaux d'aménagement de la sente piétonne à l'entrée de Heudelimont, qui ont commencé lundi. Il s'agit de laisser un espace de 10 mètres entre chaque haie (d'une longueur de 10 mètres) pour rendre possible un croisement avec un gros véhicule.

Commission fêtes et culture : M. TRANEL informe le Conseil que l'activité cinéma comptait 24 enfants ; pour les 11-18 ans il y a à ce jour 65 inscrits à la carte cadeau. M. TRANEL remercie le service technique qui a réaménagé le village de Noël en urgence. En effet, les éléments étaient stockés dans un hangar et nous avons eu la mauvaise surprise de constater que les rats avaient mangé les guirlandes et les décorations. Il faudra revoir la question du stockage du matériel, et envisager de relancer l'achat d'un container.

CCAS : Mme TOUSSART évoque la journée de distribution des colis aux personnes âgées le 9 décembre dernier, une journée qui s'est avérée très conviviale et où 95% des colis ont été distribués.

Commission sports : M. LECONTE informe le Conseil que l'USN76 a peint son logo sur le mur du vestiaire.

Pour la communication, M. LEVASSEUR indique qu'il travaille sur la projection des vœux du Maire.

Séance du 11 décembre 2023

- Institution d'une régie de recettes

La commune doit recréer une régie d'encaissement des recettes en indiquant la possibilité d'encaisser les produits de manifestations diverses, dons et libéralités variés.

Les produits pouvant être encaissés : Locations salle des fêtes, dons, repas divers dont celui du 13 juillet.

Le Conseil approuve la création d'une régie globale.

- Prime pouvoir d'achat

Pour information, Le décret n°2023-1006 du 31/10/2023, publié au Journal Officiel du 01/11/2023, crée une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics territoriaux.

Les agents des collectivités territoriales peuvent prétendre au versement de cette prime exceptionnelle s'ils remplissent les deux conditions suivantes :

- avoir été recrutés à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023
- et être employés et rémunérés au 30 juin 2023.

Pour s'appliquer, la prime doit être instaurée par délibération du Conseil municipal après avis du comité social territorial.

Le Conseil détermine le montant de la prime dans la limite d'un plafond prévu selon la tranche de rémunération dans laquelle se situe l'agent.

Après délibération, le Conseil vote une prime pour les agents à temps plein, à proratiser pour les agents à temps non complet, à verser en décembre.

- Décision modificative pour reversement de la dotation « filet de sécurité »

En 2023 l'Etat demande le remboursement de la dotation dite « acompte filet de sécurité » qu'il a attribué en 2022 pour compenser l'augmentation des frais d'électricité et l'augmentation du point d'indice de la fonction publique. Bien que la commune n'ait aucun moyen de passer outre ces 2 augmentations, l'Etat a estimé qu'au 31/12/2022 la commune ne remplissait pas les conditions pour bénéficier du solde. En conséquence la dotation de 4150 € doit être remboursée, et le crédit inscrit au budget. Après délibération, le Conseil approuve le transfert du crédit nécessaire.

- Questions diverses

EPRII : Le bureau de la CCVS fait appel aux communes pour indiquer des terrains non constructibles qui pourraient accueillir des habitats modulaires. Le Conseil établit une liste non exhaustive de terrains susceptibles d'être concernés. Le Conseil dresse une liste non exhaustive.

Remerciement du Club des Aînés pour la carte cadeau offerte pour le loto.

La séance est levée à 21H45.